

CHAPITRE 10

ARTICLE 27 — ÉVOLUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

27.1 Principe

MYESIS SOLUTIONS peut modifier les présentes Conditions Générales afin notamment de :

- faire évoluer les Services ;
 - intégrer de nouvelles fonctionnalités ;
 - tenir compte des évolutions législatives ou réglementaires ;
 - renforcer la sécurité de la plateforme ;
 - améliorer les dispositions contractuelles.
-

27.2 Information du Client

Toute modification substantielle des présentes Conditions Générales est portée à la connaissance du Client par tout moyen approprié, notamment :

- courrier électronique ;
- notification dans l'espace Client ;
- publication sur la plateforme.

Sauf disposition légale contraire ou urgence justifiée, ces modifications entrent en vigueur au plus tôt trente (30) jours après leur notification.

27.3 Refus des nouvelles Conditions

Si le Client refuse les nouvelles Conditions Générales, il peut mettre fin à son abonnement avant leur entrée en vigueur.

À défaut de résiliation ou de contestation écrite dans ce délai, les nouvelles Conditions Générales sont réputées acceptées.

ARTICLE 28 — NOTIFICATIONS

28.1 Modalités

Toute notification entre les Parties peut être effectuée :

- par courrier électronique ;
 - via l'espace Client ;
 - par lettre recommandée avec avis de réception lorsque la loi ou les présentes Conditions Générales l'exigent.
-

28.2 Coordonnées

Chaque Partie s'engage à maintenir à jour ses coordonnées administratives et électroniques.

Toute notification adressée aux coordonnées communiquées est réputée valablement effectuée.

ARTICLE 29 — CESSIION DU CONTRAT

Le Client ne peut céder tout ou partie de ses droits et obligations résultant des présentes sans l'accord écrit préalable de MYESIS SOLUTIONS.

MYESIS SOLUTIONS peut céder le présent contrat, en tout ou partie, notamment dans le cadre :

- d'une fusion ;
- d'une acquisition ;
- d'une transmission universelle de patrimoine ;
- d'une réorganisation interne du groupe ;
- d'une cession de branche d'activité.

Cette cession ne réduit pas les droits du Client au titre des présentes.

ARTICLE 30 — NULLITÉ PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales sont déclarées nulles, invalides ou inapplicables par une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations demeurent pleinement applicables.

Les Parties s'efforceront de remplacer la clause concernée par une disposition valide se rapprochant le plus possible de l'intention initiale.

ARTICLE 31 — ABSENCE DE RENONCIATION

Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une stipulation des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 32 — INDÉPENDANCE DES PARTIES

Les présentes Conditions Générales ne créent entre les Parties :

- aucun lien de subordination ;
- aucune société de fait ;
- aucun mandat ;
- aucune coentreprise ;
- aucune relation d'agence commerciale.

Chaque Partie agit en son nom et pour son propre compte.

ARTICLE 33 — INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales, leurs annexes, les Conditions Particulières et les devis acceptés constituent l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties.

Ils remplacent tout accord, échange ou document antérieur ayant le même objet.

ARTICLE 34 — DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français.

Leur interprétation et leur exécution sont soumises aux dispositions du Code civil, du Code de commerce et à toute réglementation applicable aux services numériques.

ARTICLE 35 — RÈGLEMENT DES LITIGES

35.1 Recherche d'une solution amiable

En cas de différend relatif à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation des présentes, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

Chaque Partie notifiera à l'autre les éléments du litige et les Parties disposeront d'un délai de trente (30) jours pour tenter de parvenir à un accord.

35.2 Juridiction compétente

À défaut d'accord amiable et sous réserve des dispositions d'ordre public applicables, tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de MYESIS SOLUTIONS.

Lorsque le Client a la qualité de commerçant, compétence expresse est attribuée au **Tribunal de commerce territorialement compétent du siège social de MYESIS SOLUTIONS**, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Pour les Clients ayant la qualité de consommateur, les règles impératives de compétence prévues par le Code de la consommation demeurent applicables.

ARTICLE 36 — ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur à compter de leur date de publication.

Elles demeurent applicables jusqu'à leur remplacement par une version ultérieure.

La version applicable est celle en vigueur à la date de souscription de la licence ou de la commande concernée.

ANNEXES

Les documents suivants font partie intégrante des présentes Conditions Générales :

- **Annexe A** – Engagements de niveau de service (SLA) ;
- **Annexe B** – Mesures techniques et organisationnelles de sécurité ;
- **Annexe C** – Accord de traitement des données personnelles (DPA – article 28 du RGPD) ;
- **Annexe D** – Politique de sauvegarde et de réversibilité ;
- **Annexe E** – Politique de confidentialité ;
- **Annexe F** – Politique de gestion des cookies ;